



- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 27 juin 2022  
Séance du 13 juin 2022

## 9 Associations creilloises - subventions 2022

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM EL OUSTI, ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme TALL	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. NACHITE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : MM EL MOUSSAOUI, LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, MM NACHITE, FACCHINI	6
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	33
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 21/06/2022

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Il participe, par ses activités régulières et ses animations, à la vie de la cité. Tout au long de l'année, il contribue à tisser dans la population des liens sociaux et favorise l'esprit d'initiative et de solidarité.

La ville de Creil apporte une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt général et local de leurs actions.

### ❖ LES AMIS DE LA GRANGE

Les amis de la Grange à Musique apportent leur soutien sur plusieurs actions de l'année 2022. Ils participent aux développements des musiques actuelles, et favorisent l'accès pour tous les publics. Ils sont présents lors de diverses manifestations, en partenariat avec les services culturels de la Ville. Leur appui est très précieux et encourage la dynamique des activités culturelles sur le territoire creillois.

Il est demandé à la ville une participation de 1 000,00 € pour soutenir cette association.

### ❖ ESI ESALA PROD

L'association ESI ESALA PROD va réaliser un concert. Elle va permettre à des jeunes artistes creillois de se présenter sur scène et de faire émerger des jeunes talents musicaux. L'association souhaite créer une plateforme art et vie urbaine, un espace dédié à la photographie et à l'audiovisuel.

Il est demandé à la ville une participation de 500,00 € pour soutenir cette action.



❖ **MOULIN A VENT**

L'association du Moulin à Vent propose des sorties d'observations astronomiques, en direction de divers publics, avec possibilité de prêt de matériel. Elle développe également une activité d'astrophotographie. Il est demandé à la ville une participation de 100,00 € pour soutenir cette action.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer les subventions 2022 suivantes :

Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention sur projet
LES AMIS DE LA GRANGE	-	1 000,00 €
ESI ESALA PROD	-	500,00 €
MOULIN A VENT	100,00 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Le conseil municipal sera amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 13 juin 2022,  
Considérant le besoin de trésorerie des associations,  
Considérant les projets présentés par les associations.  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **33**                      Pour : **33**                      Contre : **0**                      Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver, au titre de l'année 2022, l'attribution de subventions de fonctionnement et sur projet suivantes :

Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention sur projet
LES AMIS DE LA GRANGE		1 000,00 €
ESI ESALA PROD		500,00 €
MOULIN A VENT	100,00 €	

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **2 8 JUIN 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **2 9 JUIN 2022**

et publication ou notification le **2 9 JUIN 2022**

affiché le **2 8 JUIN 2022**

CREIL, le **2 9 JUIN 2022**

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 28/06/2022



ID : 060-216001743-20220627-DLRG220627009-DE